ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

frais de transport

Question écrite n° 880

Texte de la question

M. Michel Sordi appelle l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur le non-remboursement des transports sanitaires des personnes non voyantes, la cécité n'étant pas considérée comme « longue maladie ». Ces dernières perçoivent généralement de faibles revenus et ne peuvent donc assumer le coût d'un tel transport. C'est pourquoi il lui demande si des mesures sont envisagées afin de rétablir une égalité de déplacement pour rendez-vous médicaux.

Données clés

Auteur : M. Michel Sordi
Circonscription : Haut-Rhin (7e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 880
Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations
Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports
Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 17 juillet 2007, page 4899
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)